MALGRÉ L'INTERDICTION DE LA MARCHE SILENCIEUSE

La CNCD-Oran déterminée à rendre hommage au Pr Kerroumi Ahmed

La date du 30 avril a été déjà arrêtée par la CNCD Oran pour la tenue d'une marche, entrant dans le cadre de ses activités. Une décision à laquelle avait pris part le membre très actif de la coordination, le défunt Ahmed Kerroumi retrouvé assassiné le 23 avril, après plus de quatre jours de sa disparition.

Lors d'une réunion de la CNCD-Oran, le défunt était, nous dit-on, partant pour une autre tentative de marche, et ce, même si elle allait être interdite, ce qui fut le cas, même si la CNCD Oran n'a reçu aucun refus par écrit. La demande d'autorisation a été déposée le 14 avril dernier auprès de la Drag de la wilaya d'Oran.

Contacté hier vendredi, Kaddour Chouicha, membre de la CNCD-Oran, nous dira que «malgré ce refus une fois encore verbal, nous maintenons plus que jamais cette marche pour non seulement rendre hommage à notre cher ami Kerroumi Ahmed, mais aussi pour saluer son engagement militant qui nous donne encore plus de courage et de force à poursuivre notre lutte».

Comme les circonstances ont changé de manière dramatique avec la perte cruelle de leur camarade, la marche en question, qui est maintenue, sera, nous dit-on, silencieuse et en hommage au défunt. Il est prévu que la marche débute à 11 h et s'ébranle de la place de La Kahina (ex-Cathédrale) jusqu'à la place du 1er-Novembre 1954 en passant par la rue Emir-Abdelkader. Contrairement aux précédentes tentatives de marche, celle que compte organiser aujourd'hui les membres de la CNCD-Oran, et à laquelle se joindront, nous dit-on, les amis et étudiants du défunt, revêt une symbolique particulière, d'où cette tension palpable, dans le cas où elle serait réprimée. D'autant que tous ceux qui comptent rendre hommage au défunt sont outrés, choqués et en colère contre, nous dit-on, la manière avec laquelle a été traitée cette affaire de disparition.

«Ce silence insoutenable de la part des autorités judiciaires donne la nette impression qu'un "scénario" sur ce sujet est en train d'être concocté, et cela afin de préparer l'opinion publique. Il s'agit là d'un assassinat d'un militant politique, dans un contexte politique assez particulier. Nous refusons de laisser passer ça, car il y va de l'honneur d'Ahmed Kerroumi, de sa famille et de ses nombreux amis», selon des membres de la CNCD-Oran.

Outrés par les différents scénarios colportés çà et là, entachant l'honneur du défunt, les membres de la CNCD-Oran déclarent : «Ceux qui ont espéré créer la confusion se trompent ! Nous allons mettre tous les moyens pour rendre hommage au défunt d'où toute l'importance que revêt la marche pacifique de ce 30 avril, même si elle est interdite !».

Les membres de la CNCD-Oran prévoient de brandir les portraits du militant syndicaliste et politique assassiné avec port des brassards en signe de deuil.

Amel B.

BISKRA

«Le commerce informel n'est pas une fatalité»

Le marché informel «n'est pas une fatalité», ont indiqué, mercredi à Biskra, les participants à une rencontre sur le développement du secteur commercial. «Il est possible de supprimer le marché informel et de mieux organiser les activités commerciales à travers plusieurs mécanismes opérationnels, dont la structuration des acteurs activant dans l'informel», ont-ils souligné.

Au cours des débats ayant réuni des cadres de la direction régionale du commerce de Batna et de l'administration, des universitaires et des représentants du mouvement associatif, il a été recommandé «la mise à la disposition des commerçants informels d'espaces commerciaux inexploités». Les participants ont préconisé également sur «la mise en place de mesures incitatives permettant de régulariser leur situation au niveau des diverses institutions et administrations, dont le centre du registre du commerce et les services fiscaux». Les intervenants ont insisté sur «l'importance de l'intensification de la communication entre les différents opérateurs économiques, au travers, entre autres, de la création d'une cellule d'écoute au niveau de la direction du commerce et la diffusion de publications sur tout ce qui concerne le secteur». Ils ont également appelé à accorder «davantage d'intérêt au foncier commercial», à «organiser des circuits de distribution par la création de marchés de gros et de détail répondant aux normes modernes» et à «favoriser l'émergence de marchés spécialisés, à l'exemple de celui des dattes». Ils ont également insisté sur «la multiplication des installations de stockage» et «la création d'un observatoire capable d'identifier les besoins de la wilaya en produits de consommation». La formation continue des ressources humaines du secteur et la valorisation des efforts des fonctionnaires méritants ont été également soulignées lors de la rencontre.

APS

APW D'AÏN-TÉMOUCHENT

Les dossiers de l'emploi et les terres agricoles passés à la loupe

Deux dossiers étaient à l'ordre de la session ordinaire de l'APW d'Aïn-Témouchent, tenue ce mercredi. Il s'agit de l'emploi et de la récupération des terres agricoles inutilisées pour la réalisation de projets d'habitat.

Avant la lecture par les rapporteurs des deux commissions relatives aux deux dossiers, il a été présenté le bilan des activités de la wilaya durant l'exercice 2010 et le programme de travail de 2011. En tout, 55 milliards de dinars ont été consacrés à la réalisation des différents projets de développement, entrant dans le cadre du programme quinquennal 2005/2009, dans lequel le secteur de l'hydraulique s'est taillé la part du lion avec la bagatelle de 12,9 milliards de dinars, soit 23% du taux global du budget. En seconde position, vient le secteur des travaux publics pour lequel, il a été consacré 12,5 milliards de dinars, soit 22,6%. Par comparaison à l'enveloppe financière consacrée au programme quinquennal 1999-2004, lequel a consommé quelque 29,2 milliards de dinars, on remarque que la Wilaya a bénéficié du double du budget au vu du nouveau plan quinquennal (2005/2009).

Concernant le dossier relatif à l'emploi, les directeurs de l'Agence nationale de l'emploi (Anem) et des affaires sociales (DAS) ont présenté chacun le bilan de l'exercice 2010, d'où il ressort qu'il a été enregistré quelque 10 968 demandeurs d'emploi parmi les jeunes diplomés universitaires (CID), ou ceux sortis des CFPA (CIP) et ceux qui possèdent des métiers d'atelier (CFI), alors que dans le cadre du filet social, 15 100 personnes ont été embauchées à travers les 28 communes que compte la wilaya pour une enveloppe financière de plus de 7 milliards de centimes.

Pour ce qui est du deuxième dossier relatif à la récupération des terres agricoles abandonnées et qui devront être transformées en projets d'habitat à travers toutes les communes, les interventions des élus se sont focalisées sur le mauvais choix des assiettes, suite à quoi le chef de l'exécutif fera remarquer aux autorités locales des communes qu'elles sont les seules responsables des choix de terrain. Les autres interventions des élus étaient basées notamment sur les programmes communaux de développement et les programmes sectoriels de développement qui restent insuffisants, vu les nombreuses demandes formulées par les APC pour de nouveaux projets en vue d'absorber un grand nombre de chômeurs.

S. B.

PÉNURIE DE CARBURANT À TLEMCEN

La situation s'aggrave

Les responsables de Naftal sont-ils conscients de la pénurie de carburants qui paralyse toute une wilaya ? La question mérite d'être posée, car cette fois-ci, la crise a pris des dimensions graves.

Près des stations-service, un désolant spectacle s'offre aux passants : des voitures attendent depuis des heures, les chauffeurs de taxi et les transporteurs publics se lèvent avant le premier appel à la prière pour se ravitailler et la partie n'est pas gagnée, car les hallaba sont toujours au rendez-vous. Ils sont bien informés et sont toujours les premiers servis. Cette situation risque de provoquer l'irréparable. Les taxieurs et les transporteurs de marchandises sont obligés de réduire leurs activités et se trouvent injustement pénalisés. Certaines rumeurs ne présagent rien de bon ; si les pouvoirs publics n'interviennent pas pour mettre fin à cette crise en bouclant les frontières, les stations-service seraient fermées par les citoyens et paralyseront toute activité à Tlemcen. En ce moment, Tlemcen accueille beaucoup de délégations étrangères dans le cadre de la manifestation «Tlemcen, capitale de la culture islamique» et les visiteurs étrangers auront du mal à comprendre cette situation. L'activité économique de la région est menacée.

Des travailleurs habitant la banlieue n'arrivent plus à trouver un moyen de transport et même les taxis du centre-ville se font rares. Cette pénurie de carburant peut s'étendre jusqu'à la wilaya de Aïn-Témouchent. Les taxieurs de Tlemcen sont obligés de faire jusqu'à 60 km pour faire le plein.

On peut avancer sans risque d'erreur que 40% du carburant livré aux stations prend le chemin de Béni-Drar, ce petit hameau sur la route de Berkane qui est devenu le plus grand dépôt de carburant du Maroc oriental. Cependant, la responsabilité de Naftal reste engagée pour mettre fin à cette situation que l'on ne voit que dans des pays en guerre.

M. Zenasni

MOSTAGANEM

L'évaluation de l'application du code de procédures civile et administrative en débat

La maison de la culture Ould- Abderrahmane-Kaki a abrité durant deux jours une rencontre placée sous l'égide du Conseil de l'ordre des avocats de la wilaya de Mostaganem.

Cette rencontre a regroupé des magistrats des tribunaux et de la cour, avocats et bâtonniers, huissiers de justice et des enseignants de la faculté de droit pour une évaluation de la mise en application du nouveau code des procédures civile et administrative.

Les travaux ont été menés successivement par une dizaine de conférenciers qui ont évoqué plusieurs thèmes ayant trait à ce code. Le premier jour de cette rencontre a vu le passage à la tribune du docteur Barbara Abderrahmane, un bâtonnier et enseignant à l'université de Blida et auteur de plusieurs ouvrages sur la justice, qui a évoqué le constat sur les dispositions du code des procédures civile et administrative, suivra l'intervention de maître Laouar Ahmed qui a soulevé divers cas d'omission dans ce code, c'est-à-dire de ce qui n'a pas été dit et attendu par les avocats. Le troisième intervenant n'est autre que Mme Henni Aïcha, une magistrate de la cour de Mostaganem qui vulgarisera les procédures de citations dans les affaires judiciaires.

M. Boubchir Mohand-Amokrane du barreau de Tizi-Ouzou a choisi le thème des nouvelles attributions du juge dans les procédures civile et administrative. Enfin, maîtres Dahar Mohamed et Meghni Benamar évoqueront les mesures de l'instruction.

Au cours de la journée du 27 avril, quatre interventions ont été données devant un auditoire nombreux, c'est maître Benamar Mohamed du barreau de Tiaret qui en premier a présenté une communication sur l'actuel code des procédures civile et administrative qui permet à l'avocat d'assister son client de l'enquête judiciaire jusqu'au procès. D'autres conférenciers à l'image de maîtres Kharroubi Abdelkader, Salami Nidal et Benazzouz Bensabeur du barreau de Mostaganem ont présenté des thèmes fort intéressants dont l'objectif est d'expliquer ce code de procédures civile et administrative car nombreux sont les robes noires qui n'arrivent pas à s'adapter aux nouvelles lois. Ce nouveau code est venu pour simplifier les procédures judiciaires.

Ce rendez-vous s'est achevé par un espace de débats et d'échanges de connaissances. De nombreux avocats ont posé des questions souvent nécessaires pour connaître mieux ce nouveau code qui a suscité malgré tout des interrogations et des divergences dans leurs appréciations.

A. B.

AFFAIRE DES 437 CARTES GRISES VOLÉES À LA DAÏRA DE SFISEF À SIDI-BEL-ABBÈS

Six mois de prison avec sursis et un acquittement

Le tribunal de Sfisef (Sidi-Bel-Abbès) a, au cours de cette semaine, jugé l'affaire des 437 cartes grises substilisées à la daïra de Sfisef au cours du mois de février 2011 et condamné un des accusés à six mois de prison avec sursis et 50 000 DA d'amende alors que l'épouse de ce dernier a été tout simplement acquittée.

L'affaire remonte au 5 février lorsque l'administration de la daïra a constaté le vol de 437 cartes grises au niveau du service. La police, qui s'est aussitôt saisie de l'affaire après la déposition de la plainte, a constaté que l'agent de sécurité a aussi mystérieusement disparu sans laisser de trace. Il sera retrouvé quelques jours plus tard, agonisant dans une maison abandonnée pas loin de la localité de Mcid (Sfisef) par des bergers qui donneront l'alerte. Evacué vers l'hôpital de Sfisef, il rendra l'âme dès son admission sans pouvoir être interrogé. L'enquête diligentée par la police a permis d'intercepter 425 cartes grises dans une station de lavage de voitures appartenant à l'accusé dont la femme était recrutée dans le cadre du pré-emploi au niveau de ladite daïra. Le reste des cartes grises a été retrouvé chez un mineur résidant aussi à Sfisef. Les 3 personnes ont été arrêtées et seul l'accusé a été placé en détention provisoire en attendant l'ouverture du procès.

A. M.